

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mercredi 3 janvier 2018

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes, vice-président du gouvernement, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 3 janvier, a examiné quatre projets de délibération du Congrès ; adopté deux projets de délibération du gouvernement et dix arrêtés et examiné 4 dossiers d'étrangers.**

### **1. Projets de délibération du Congrès**

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au budget primitif annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au budget primitif annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative aux autorisations de programmes/engagements pour l'exercice 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au budget primitif principal propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2018.

*Voir communiqué détaillé « Budget de la Nouvelle-Calédonie »*

### **2. Projets de délibération du gouvernement**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

### **3. Arrêtés du gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté n° 2004-551/GNC du 10 mars 2004 portant agrément de la SARL Sun Plus au régime fiscal des ventes aux voyageurs internationaux de marchandises destinées à l'exportation pour le point de vente « Bijouterie Gaspard ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté n° 2000-1773/GNC du 21 septembre 2000 portant un agrément au régime fiscal des ventes à des voyageurs non-résidents de marchandises destinées à l'exportation (SARL Ménard Pacifique).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes en matière de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté portant remise en dotation d'une parcelle de terrain bâti au profit de l'Établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA).

#### *Voir communiqué détaillé « EFPA »*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2010-2161/GNC du 15 juin 2010 pris pour application des dispositions relatives au mécénat.

#### *Voir communiqué détaillé « Mécénat »*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a augmenté les prix de vente en gros et au détail des tabacs, cigares et cigarettes (+ 40 % sur les tabacs à rouler et + 20 % sur les autres tabacs).

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté relatif aux dispositions à mettre en œuvre pour l'éradication de la babésiose bovine dans l'exploitation de M. Jean-Paul Gaude à Nassandou, commune de Païta.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé des licences de pêche dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie à l'armement Iaora Export.

**Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté une demande de création d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa.

\* \* \*

\*

**Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 4 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour ou de titre de séjour. Il a émis 9 avis favorables sur des autorisations de travail avec ou sans visa de long séjour ou de titre de séjour.